

NOTICE DESCRIPTIVE DE VENTE

[Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968]

GREEN LINE à Villeneuve d'Ascq

Gamme **ALLURE**



SNC Villeneuve d'Ascq Moulin Delmar

SNC au capital de 1 000.00 € - RCS 883 818 510 LILLE METROPOLE

Siège social : 594 Avenue Willy Brandt, 59777 Euralille

Téléphone : +33 3 20 14 84 84

Mail : contact@nacarat.com

SOMMAIRE

PRESENTATION DU PROGRAMME	4	NOTE
GENERALE	4	
TRAVAUX MODIFICATIFS ACQUEREURS		ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	6	
1.1 INFRASTRUCTURE	6	
1.2 MURS ET OSSATURES	6	
1.3 PLANCHERS	7	
1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION	8	
1.5 ESCALIERS	8	
1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	8	
1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	9	
1.8 TOITURES.....	9	
2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	10	
2.1 SOLS ET PLINTHES	10	
2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QU'ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES) 10		
2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES).....	11	
2.4 MENUISERIES EXTERIEURES	11	
2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE	11	
2.6 MENUISERIES INTERIEURES	12	
2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS	13	
2.8 PEINTURES, PAPIERS, TENTURES	13	
2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS	14	
3 ANNEXES PRIVATIVES	19	
3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS	19	
3.2 BOX ET PARKING COUVERTS	19	
3.3 PARKINGS EXTERIEURS	20	
4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	21	
4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE	21	
4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE	21	
4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL	22	
4.4 CAGES D'ESCALIERS	23	
4.5 LOCAUX COMMUNS	23	
4.6 LOCAUX SOCIAUX	24	
4.7 LOCAUX TECHNIQUES	25	
4.8 CONCIERGERIE	25	

5	EQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE	26
5.1	ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES	26
5.2	CHAUFFAGE, EAU CHAUDE	26
5.3	TELECOMMUNICATIONS	27
5.4	RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	28
5.5	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX	28
5.6	ALIMENTATION EN EAU	28
5.7	ALIMENTATION EN GAZ	28
5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE	28
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	30
6.1	VOIRIE ET PARKINGS	30
6.2	CIRCULATIONS DES PIETONS	30
6.3	ESPACES VERTS	30
6.4	AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	30
6.5	ECLAIRAGE EXTERIEUR	30
6.6	CLOTURES	31
6.7	RESEAUX DIVERS	31

PRESENTATION DU PROGRAMME

La présente notice concerne la réalisation d'un programme de 88 logements collectifs dénommé le « **GREEN LINE** », situé à l'angle de la **rue du Moulin Delmar, 59650 Villeneuve d'Ascq**.

Le projet fait partie d'un ensemble immobilier qui comprend :

- Un bâtiment de 88 logements allant du R+3 au R+2 comprenant 63 logements en accession à la propriété et 25 logements sociaux,
- 44 places de stationnement au rdc semi enterré à destination des logements,
- Un bâtiment de plateaux de bureaux,
- 58 places de stationnement au sous-sol à destination des plateaux de bureaux,
- 41 places aériennes à destination des bureaux et des logements, - Un parc paysagé commun.

La présente notice concerne la partie accession.

Le programme sera soumis à la réglementation environnementale 2020.

NOTE GENERALE

Le présent document est rédigé conformément à l'arrêté du 10 mai 1968, fixant la notice descriptive prévue par l'art. R.261-13 du code de la construction et de l'habitation.

La présente notice définit donc les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles sera construit le programme ci-dessus présenté.

Les ouvrages seront exécutés en conformité avec :

- / Les lois et réglementations ;
- / Les règles de construction et de sécurité ;
- / La réglementation thermique ;
- / La réglementation acoustique ;
- / La réglementation relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;

En vigueur à la date de dépôt du Permis de Construire de l'opération.

La conformité technique de la construction sera vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériel énoncés. Les noms des marques et des références sont indiqués pour définir le niveau de prestation et de qualité.

Dans le cas où, pendant la construction, la fourniture de certains matériaux, matériels ou équipements se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des retards (retard d'approvisionnement, défaut de fabrication, changement de référencement...), le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de substituer ces marques et/ou références par des produits de qualité équivalents.

Les différentes possibilités de choix de coloris et/ou d'équipement de votre logement seront réalisées dans les gammes proposées par le Maître d'Ouvrage.

Les teintes, coloris et finitions de façade, les choix relatifs aux terrasses et aux balcons, les revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront définis selon le choix de l'architecte, en accord avec les différents services administratifs impliqués. Les couleurs et autres finitions pourront ainsi faire l'objet de modification en cas d'indisponibilité des matériaux initialement retenus et/ou d'aléas techniques ou réglementaires tout en préservant une qualité équivalente.

Il est également précisé que les côtes et les surfaces mentionnées sur les plans de vente sont indiquées sous réserve des tolérances de construction.

De même, l'implantation des équipements ou des appareils, les retombées de poutres, soffites et faux-plafonds, peuvent figurer à titre indicatif sur les plans de vente. Ils sont

susceptibles de modification en cours de réalisation de l'opération, pour des raisons techniques.

Réemploi / Réutilisation des matériaux de construction

Le projet sera conçu avec l'objectif de réemploi ou de recyclage de certain matériau.

L'équipe de maîtrise d'œuvre pourra proposer l'intégration de matériaux de réemploi ou de réutilisation. Ces actions pourront être réalisées en faisant appel à la filière de réemploi des matériaux de construction.

Par exemple :

- Le recyclage des déchets de démolition utilisés en concassés recyclés pour le chantier
- Les briques issues de la démolition pourront être réemployées en remplissage de gabion

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES **GENERALES** DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles

Les fouilles et terrassements seront réalisés conformément aux prescriptions des études techniques du projet jusqu'au niveau sous-dalle ou suivant l'implantation des fondations du bâtiment pour atteindre le fond de fouille. Les terres extraites seront mises en décharge, ou remployées selon leur nature.

1.1.2 Fondations

Les fondations seront profondes de type : pieux, radier, fondations superficielles suivant le rapport du bureau d'étude de sol et en accord avec le bureau de contrôle.

1.2 MURS ET OSSATURES

NOTA : Les épaisseurs et les armatures seront fonction des calculs du bureau d'études béton armé et seront conformes à la Réglementation Acoustique.

1.2.1 Murs du sous-sol

1.2.1.1 Murs périphériques

Les murs seront en béton armé, dimensionnés selon les préconisations des études techniques.

1.2.1.2 Murs de refends

Les voiles intérieurs seront en béton armé ou en parpaing, selon le plan de repérage de l'architecte, et suivant les préconisations des études techniques.

1.2.2 Murs de façades

Les murs de façade seront :

Structure : Voile béton armé d'une épaisseur minimale de 16 cm ou brique de terre cuite de 20 cm, suivant les préconisations des études techniques.

Suivant les cas et suivant plans et façades : En béton/ béton cellulaire, ou en maçonnerie de bloc alvéolaire thermique, ou maçonnerie de maxi brique, ou de parpaings.

Les revêtements de finition de façade seront :

- de type brique de parement/ ou plaquette de teinte au choix de l'architecte.
- de type panneau métallique.
- de type enduit monocouche finition gratté fin ou lisse de teinte clair au choix de l'architecte.

Selon les plans de repérage de l'architecte, et conformément au Permis de Construire obtenu.

Le revêtement intérieur sera un doublage thermique de type Placomur® collé, constitué d'une plaque de plâtre (nature et épaisseur d'isolant suivant étude thermique réglementaire)

1.2.3 Murs pignons

Dito article 1.2.2.

1.2.4 Murs mitoyens

Dito article 1.2.2.

1.2.5 Murs extérieurs divers (loggias / séchoirs)

Dito article 1.2.2.

1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux

Les murs porteurs intérieurs seront en béton armés d'une épaisseur minimale de 18cm suivant les préconisations des études techniques.

Doublage thermo-acoustique ponctuel chaque fois que nécessaire pour respect des réglementations.

Ils seront revêtus d'une couche d'enduit pelliculaire préparatoire à leur mise en peinture.

1.2.7 Murs ou cloisons séparatives

Les murs et cloisons séparant les logements entre eux, ou avec les parties communes seront en béton armés d'une épaisseur minimale de 18cm ou selon les cas **en parois en plaque de plâtre vissées sur une ossature métallique de type SAD**, suivant les préconisations des études techniques.

Ils seront revêtus d'une couche d'enduit pelliculaire préparatoire à leur mise en peinture.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étage courant

Les planchers des étages courants seront en bétons armés d'épaisseur minimale de 20cm selon les préconisations des études techniques, répondant notamment aux contraintes acoustiques réglementaires.

Ils recevront une couche d'enduit pelliculaire préparatoire à leur mise en peinture en sous face, et un revêtement de sol en surface, tel que défini ci-après.

1.3.2 Planchers sous terrasse

Les planchers sous les terrasses seront en bétons armés d'épaisseur minimale de 20cm selon les préconisations des études techniques, répondant notamment aux contraintes acoustiques réglementaires et thermiques.

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés

Les planchers des locaux collectifs seront en bétons armés d'épaisseur minimale de 20cm selon les préconisations des études techniques, répondant notamment aux contraintes acoustiques réglementaires.

1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Les planchers sous les terrasses seront en bétons armés d'épaisseur minimale de 20cm selon les préconisations des études techniques, répondant notamment aux contraintes acoustiques réglementaires et thermiques.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales

Les cloisons de distribution seront de type Placo Pan de chez Placo plâtre ou équivalent, d'épaisseur 50 mm avec parement en plaques de plâtre et âme alvéolaire en carton.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Les cloisons de distribution seront de type Placo Pan de chez Placo plâtre ou équivalent, d'épaisseur 50 mm avec parement en plaques de plâtre et âme alvéolaire en carton.

Dans les salles de bains, salles de douches et/ou salles d'eau, les plaques de plâtre seront hydrofuges.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 Escaliers

Les escaliers seront préfabriqués en béton, désolidarisés de la structure porteuse, finition peinte.

1.5.2 Escaliers de secours Sans objet.

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Désenfumage des cages d'escalier de l'immeuble conforme à la réglementation en vigueur.

Désenfumage naturel ou mécanique via gaine verticale ou horizontale dans les circulations

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Conduits de ventilation mécanique collective en acier galvanisé pour l'extraction de l'air des pièces humides des logements.

Disposition dans les gaines techniques enclouées des logements et circulation, ainsi que localement en faux-plafond ou coffre dans le cas de dévoiement.

1.6.3 Conduits d'air frais (amené d'air)

En circulation, entrées d'air depuis le RDC via les gaines et extraction en toiture

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie

Sans Objet

1.6.5 Ventilation haute de chaufferie

Grille de ventilation haute et basse équipés sur porte.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

L'évaluation des eaux pluviales se fera via des chutes PVC situées dans les gaines techniques des logements ou en PVC ou aluminium en façade selon le projet de l'architecte.

1.7.2 Chutes d'eaux usées

L'évacuation des eaux usées et des eaux vannes se fera via des chutes en PVC situées dans les gaines techniques des logements. Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires et seront raccordées aux collecteurs d'évacuation des eaux usées et eaux vannes.

1.7.3 Canalisations en sous-sol

Sans objet.

1.7.4 Branchements aux égouts

Les eaux usées / eaux vannes et les eaux pluviales seront raccordées aux réseaux publics.

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpentes, couverture et accessoires

Sans objet.

1.8.2 Etanchéité et accessoires

Les toitures terrasses inaccessibles seront étanchées avec un bitume élastomère sur des panneaux isolants de nature et d'épaisseur conformes à l'étude thermique. Celles-ci seront auto-protégées ou recouvertes d'une protection lourde végétalisée ou gravillons selon le projet de l'architecte.

Les toitures terrasses accessibles seront étanchées avec un bitume élastomère sur des panneaux isolants de nature et d'épaisseur conformes à l'étude thermique. Elles seront protégées conformément à l'art. 2.1.5 de la présente notice.

Une rétention d'eau est possible sur ces terrasses dont les pentes sont nulles.

1.8.3 Souches de cheminées, ventilations et conduits divers

Sans objet.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

Séjour, pièces ouvertes sur le séjour :

Pose d'un revêtement de sol stratifié en pose flottante fini usine. Coloris au choix de l'Acquéreur parmi 5 dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

Plinthes bois assorties de 7cm de hauteur au pourtour des pièces.

Chambres et placards attenants :

Pose d'un revêtement de sol stratifié en pose flottante fini usine. Coloris au choix de l'Acquéreur parmi 5 dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service

Salle de bains, salle d'eau, W-C

Carrelage grès émaillé en ~~40*40~~ 45 x 45 , pose collée, avec plinthes assorties (choix parmi 5 coloris dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage).

2.1.3 Sols et plinthes des entrées et dégagements

Idem art. 2.1.1.

2.1.4 Sols des balcons, loggias et séchoirs

Les sols des balcons et/ou loggias seront bruts de béton.

2.1.5 Sols des terrasses accessibles

Les sols des terrasses accessibles recevront des dalles bétons lisses, coloris au choix de l'architecte, format 40x40cm, posées sur plots PVC, format protection lourde de l'étanchéité.

Une rétention d'eau est possible sur ces terrasses dont les pentes sont nulles.

2.1.6 Sols des terrasses accessibles sur terre-plein

Idem 2.1.5.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QU'ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces de service

Salles de bains et salles d'eau :

Revêtement en faïence 25 x 40 cm ou 30 x 60 cm selon dimension du fabricant (choix parmi 2 coloris dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage).

- A hauteur d'huissier sur le pourtour de la douche ou de la baignoire.

2.2.2 Revêtements muraux des autres pièces

Sans objet.

2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

Parement béton ragréé par produit de surfacage suivant nécessité.

Nota : Pour des raisons techniques, certaines zones pourront comporter des faux plafonds surbaissés ou des soffites en plaque de plâtre.

2.3.2 Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet.

2.3.3 Plafonds des loggias

Les sous-faces des loggias seront brutes de béton.

2.3.4 Sous-face des balcons

Les sous-faces des loggias seront brutes de béton.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Les fenêtres et porte-fenêtre **seront teinté dans la masse** selon le projet de l'architecte.

Selon le projet de l'architecte et les plans du Permis de Construire obtenu, les menuiseries seront en PVC. Leur typologie, dimension et calepinage respecteront les plans de façade de l'architecte.

Les vitrages, leur qualité, épaisseur et performance acoustique respecteront les études thermiques et acoustiques du projet.

Leur système d'ouverture est précisé sur les plans de vente.

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de service

Les fenêtres et porte-fenêtre **seront teinté dans la masse** selon le projet de l'architecte.

Selon le projet de l'architecte et les plans du Permis de Construire obtenu, les menuiseries seront en PVC. Leur typologie, dimension et calepinage respecteront les plans de façade de l'architecte.

Les vitrages, leur qualité, épaisseur et performance acoustique respecteront les études thermiques et acoustiques du projet. Les vitrages seront opalescents dans les salles de bain et/ou salles de douche.

Leur système d'ouverture est précisé sur les plans de vente.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1 Pièces principales

Volet roulant en PVC blanc avec coffre à débordement intérieur ou indépendant de la menuiserie, à commande manuelle.

2.5.2 Pièces de service

Idem 2.5.1.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis

Huisseries métalliques, finition à peindre.

2.6.2 Portes intérieures

Portes isoplanes à âmes alvéolaires à recouvrement, finition à peindre, largeur suivant plan.

De type FIBER ZEN de chez **MALERBA** ou équivalent.

Quincaillerie sur rosace et butoirs en aluminium.

Serrures bec de canne à condamnation (BCC) pour les SDB, SDD et WC.

Serrures à clef pour les chambres.

Serrures bec de canne simple (BCS) pour les autres pièces.

2.6.3 Impostes en menuiseries

Sans objet.

2.6.4 Portes palières

Les portes palières seront pleines, épaisseur 40mm, largeur 90cm, équipées d'une serrure 3 points A2P* et d'un microviseur.

Les portes seront peintes en blanc coté logement, teinte extérieure selon projet de décoration de l'architecte.

Huisserie métallique, seuil métallique à la suisse rapportée, avec joint iso phonique périphérique.

Quincaillerie sur plaque et butoirs en aluminium. Poignée de tirage coté circulation, béquille à l'intérieur.

Les portes respecteront les contraintes acoustiques réglementaires.

2.6.5 Portes de placards

Suivant localisation sur le plan de vente, les placards recevront une façade mélaminée blanche d'épaisseur 10mm.

Les placards seront équipés d'une porte coulissante (ou battante pour les largeurs inférieures à 90 cm), toute hauteur, en mélaminé blanc, gamme Kendoors 10 mm des établissements **SOGAL** ou équivalent. Sans aménagement intérieur.

2.6.6 Portes de locaux de rangement

Sans objet.

2.6.7 Moulures et habillages

L'ensemble des bâtis métalliques incorporés dans les voiles bétons recevront des moulures périphériques bois peintes en blanc.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps et barres d'appui

Les garde-corps seront en aluminium ou acier, remplissage en métal perforé, teinte et model selon le projet de l'architecte.

2.7.2 Grilles de protection des baies

Sans objet.

2.7.3 Ouvrages divers

Les séparatifs de balcons ou terrasses seront en aluminium ou acier, teinte selon le projet de l'architecte, remplissage en verre feuilleté opale ou tôle perforée.

2.8 PEINTURES, PAPIERS, TENTURES

2.8.1 Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1 Sur menuiseries

Sans objet.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Sans objet.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Sans objet.

2.8.1.4 Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-face et rives des balcons

Sans objet.

2.8.2 Peintures intérieures

2.8.2.1 Sur menuiseries

Les menuiseries intérieures bois et métalliques recevront 2 couches de peinture blanche, exception faite des placards mélaminés.

2.8.2.2 Sur murs

Les murs recevront 2 couches de peinture blanche mate **de finition B**, prêtes à être décorées.

Les murs bétons recevront auparavant une couche d'enduit pelliculaire.

2.8.2.3 Sur plafonds

Les plafonds recevront 2 couches de peinture blanche mate **de finition B**.

Les plafonds bétons recevront auparavant une couche d'enduit pelliculaire.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Les canalisations et tuyauteries apparentes recevront 2 couches de peinture blanche.

2.8.3 Papiers peints

2.8.3.1 Sur murs

Sans objet.

2.8.3.2 Sur plafonds

Sans objet.

2.8.4 Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)

2.8.4.1 Sur murs

Sans objet.

2.8.4.2 Sur plafonds

Sans objet.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

Il n'est pas prévu d'équiper le logement de meuble évier avec crédence faïencée pour laisser le libre choix de l'équipement de la cuisine à l'acquéreur. Des alimentations en eau froide / eau chaude et des attentes pour l'évacuation des eaux usées seront installées au niveau de l'emplacement de l'évier, représenté en pointillé sur le plan de vente.

Néanmoins, le Maître d'Ouvrage propose dans son catalogue d'option l'installation d'une cuisine.

L'acquéreur du logement s'engage ainsi à installer une cuisine équipée d'un évier ou tout autre meuble évier de son choix avec robinetterie d'écoulement d'eau pour être en conformité avec l'article R 111-3 du code de la construction et de l'habitation.

Les studios seront équipés de kitchenette équipée de l'électroménager (frigo, plaque et hotte).

2.9.1.2 Appareils et mobilier

Il n'est pas prévu d'équiper le logement de meuble évier avec crédence faïencée pour laisser le libre choix de l'équipement de la cuisine à l'acquéreur. Des alimentations en eau froide / eau chaude et des attentes pour l'évacuation des eaux usées seront installées au niveau de l'emplacement de l'évier, représenté en pointillé sur le plan de vente.

Néanmoins, le Maître d'Ouvrage propose dans son catalogue d'option l'installation d'une cuisine.

L'acquéreur du logement s'engage ainsi à installer une cuisine équipée d'un évier ou tout autre meuble évier de son choix avec robinetterie d'écoulement d'eau pour être en conformité avec l'article R 111-3 du code de la construction et de l'habitation.

Les studios seront équipés de kitchenette équipée de l'électroménager (frigo, plaque et hotte).

2.9.1.3 Evacuation des déchets

Il n'est pas prévu de dispositif individuel d'évacuation des déchets. Un local collectif d'ordures ménagères est prévu à cet effet.

2.9.1.4 Armoire sèche-linge

Sans objet.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

La distribution de l'eau froide se fait via des canalisations PER encastrées dans les dalles bétons, ou en cuivre apparent selon la situation.

Le comptage eau froide se trouve dans les gaines palières.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

Chauffage et production d'Eau Chaude Sanitaire par pompe à chaleur collective.

Distribution intérieure en tube cuivre ou PER apparent.

Le comptage Eau chaude est interne au logement.

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

Sans objet.

2.9.2.4 Evacuations

L'évacuation des eaux usées se fait via des canalisations PVC apparentes, peintes en blanc, jusqu'aux gaines techniques.

2.9.2.5 Distribution du gaz

Sans objet.

2.9.2.6 Branchements en attente

Sont prévues en attentes pour chaque appareil sanitaire représenté en pointillé sur les plans de vente (MLV, MLL, SL...) une alimentation en eau froide ainsi qu'une évacuation bouchonnée en PVC.

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Selon localisation sur le plan de vente, les appareils sanitaires installés dans la gamme du Maître d'Ouvrage :

En salle de bain (Sdb) ou salle de douche (SdD) :

Un receveur acrylique extra-plat encastré dimension 90x120cm de la marque BRIVE, et une porte pivotante/coulissante de chez **JACOB DELAFON** ou équivalent ;

Ou / et

Une baignoire acier dimension 170x70cm avec accoudoirs de la marque CORVETTE de chez **JACOB DELAFON** ou équivalent ;

Un meuble avec vasque de la marque INFINITI de chez **CHENE VERT** ou équivalent, dimension selon plan de vente comprenant miroir et éclairage, teinte au choix dans la gamme proposée ; **En salle d'eau (Sde) :**

Un receveur acrylique extra-plat encastré dimension 90x120cm de la marque BRIVE, et une porte pivotante/coulissante de chez **JACOB DELAFON** ou équivalent ;

Un meuble avec vasque de la marque INFINITI de chez **CHENE VERT** ou équivalent, dimension selon plan de vente comprenant miroir et éclairage, teinte au choix dans la gamme proposée ; **En WC :**

Une cuvette fixée au sol avec réservoir équipé d'un système à économie d'eau 3/6l, avec abatant thermodur de la marque PATIO de chez **JACOB DELAFON** ou équivalent ;

2.9.2.8 Robinetterie

Les robinetteries installées dans la gamme du Maître d'Ouvrage :

Sur les baignoires : Un mitigeur thermostatique bain/douche de la marque Grotherm 800, avec douchette 2 jets Tempesta 100 sur support mural de chez **GROHE** ou équivalent, compris barre de douche et flexible ;

Sur les douches : Un mitigeur thermostatique douche de la marque Grotherm 800, et l'ensemble de douche 2 jets Tempesta 100 de chez **GROHE** ou équivalent compris barre de douche et flexibles ;

Sur les meubles vasques : Un mitigeur monocommande de la marque Eurosmart de chez **GROHE** ou équivalent ;

Pour les lavabos : mitigeur monocommande de chez GROHE ou équivalent,

2.9.2.9 Accessoires divers

Les accessoires prévus dans la gamme du Maître d'Ouvrage, joint en annexe :

/ Un tablier de baignoire carrelé.

2.9.3 Equipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation

Dans la gamme du Maître d'Ouvrage, série Dooxie de chez **LEGRAND** ou équivalent, l'appareillage électrique sera encastré.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Selon la typologie des logements, les puissances évoluent de 3kVA, 6kVA, 9kVA ou 12kVA.

2.9.3.3 Equipements de chaque pièce

Les appareillages seront conformes à la norme NF C15-100, qui prévoit au minimum :

En séjour :

- / 1 point lumineux fixe ;
- / 5 PC+T 16A en périphérie ;
- / 2 RJ 45
- / 1 Prive TV

Dans chaque chambre :

- / 1 point lumineux fixe ;
- / 3 PC+T 16A
- / 1RJ 45
- / 1 Prive TV

En cuisine :

- / 1 point lumineux fixe en applique ;
- / 6 PC+T 16A, dont 4 au-dessus du futur plan de travail, en dehors de l'évier et des appareils de cuisson ;
- / 1 PC+T 32A dédiée ;
- / Prises dédiées (frigo, LL, LV, Four)
- / 1 réglette lumineuse

En salle d'eau, en salle de bain ou salle de douche :

- / 1 point lumineux fixe ;
- / 1 PC+T 16A ;
- / 1 éclairage miroir
- / 1PC pour sèche serviette

Dans les entrées et/ou dégagement :

- / 1 point lumineux fixe ;
- / 1 PC+T 16A ;

En WC :

/ 1 point lumineux fixe ;

En cellier :

/ 1 point lumineux fixe ;
/ 1 PC+T 16A ;

Accès donnant sur l'extérieur :

/ 1 point lumineux fixe ;

Dans la gaine technique du logement (GTL) :

/ 2 PC+T 16A ;

Appareils spécifiques sur circuit spécialisé (MLV, MLL, SL, Four, congélateur...) :

/ 3 PC+T 16A implantées selon indications en pointillé sur le plan de vente ;

Dans le cadre de la gamme du Maître d'Ouvrage, il est ajouté :

/ 1 point lumineux fixe supplémentaire en séjour ;
/ 1 PC+T 16A sur chaque balcon et/ou terrasse ;

Il est précisé que les points lumineux sont implantés au centre de chaque pièce.

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

La sonnerie de porte palière est intégrée au vidéophone du logement.

2.9.4 Chauffage, cheminées, ventilations

2.9.4.1 Type d'installation

Chaufferie collective pour production de chauffage et d'ECS instantanée, depuis la chaufferie et via les PAC en toiture.

Ventilation mécanique contrôlée collective simple flux hygro B, suivant étude thermique.

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de -9°C

/ +19°C dans toutes les pièces ;
/ +20°C dans les SDB, SDD et/ou SDE ;

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Un appareil à émission de chaleur est prévu dans chaque pièce.

Dans les SDB, SDD et/ou SDE, des sèche-serviettes.

Le dimensionnement des appareils sera effectué par le chauffagiste, conformément aux prescriptions de l'étude thermique. La régulation se fera via un thermostat.

2.9.4.4 Conduits de fumée Sans objet.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

La ventilation sera assurée par les bouches d'extraction VMC situés dans les pièces humides (Cuisines, SDB, SDD, SDE, Celliers...).

Les bouches d'extraction seront sur interrupteur dans les cuisines, sur détecteur dans les WC.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Les grilles d'entrée d'air seront hygro-réglables et situées dans les menuiseries des pièces sèches (séjours, chambres...). Celles-ci peuvent être acoustiques, et situées en façade selon le classement acoustique du projet.

2.9.5 Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.5.1 Placards

Sans objet.

2.9.5.2 Pièces de rangement

Sans objet.

2.9.6 Equipements de télécommunications

2.9.6.1 Radio TV

Une prise TV/FM est située en séjour et dans chaque chambre.

2.9.6.2 Téléphone

Une prise RJ45 est située en cuisine et dans chaque chambre, deux en séjour.

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

La commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble s'effectue depuis le vidéophone du logement.

2.9.7 Autres équipements

Sans objet.

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

3.1.1 Murs ou cloisons

Sans objet.

3.1.2 Plafonds

Sans objet.

3.1.3 Sols

Sans objet.

3.1.4 Portes d'accès

Sans objet.

3.1.5 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.1.6 Equipement électrique

Sans objet.

3.2 PARKING COUVERTS

3.2.1 Murs ou cloisons

Les voiles intérieures seront en béton armé ou en parpaing selon le plan de repérage de l'architecte, et suivant les préconisations des études techniques.

3.2.2 Plafonds

Les plafonds seront en béton, avec ou sans isolant thermique et coupe-feu.

3.2.3 Sols

Le sol sera en béton.

Délimitation des places de parking à la peinture.

3.2.4 Portes d'accès

Portes basculantes depuis le porche d'entrée.

3.2.5 Ventilation naturelle

La ventilation du parking sera naturelle, dimensionnée pour assurer le renouvellement d'air et le désenfumage en fonction du nombre de places, conformément à la réglementation incendie en vigueur.

3.2.6 Equipement électrique

Points lumineux sur détecteurs de présence.

Mesure conservatoire des bornes IRVE.

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 Sol

Le sol sera en béton ou en enrobé ou en pavé en joint engazonné.

3.3.2 Délimitation au sol

Délimitation des places de parking à la peinture

3.3.3 Système de repérage

Numérotation des places et places PMR par signalétique de peinture au sol.

3.3.4 Système condamnant l'accès

Portail motorisé coulissant commandé par télécommande.

4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.1.1 Sols

Carrelage U4P3 avec plinthes assorties. Selon projet de décoration de l'architecte. Tapis de sol encastré au droit de l'accès principal.

4.1.2 Parois

Enduit de parement plâtre et/ou carrelage grés cérame et/ou panneau décoratif en mélaminé dans le SAS, selon projet de décoration architecte.

4.1.3 Plafonds

Faux plafond en plaques de plâtre type Gyptone perforé (selon prescriptions acoustique) ou autres, selon projet de décoration architecte.

4.1.4 Eléments de décoration

Selon projet de décoration architecte Miroir.

4.1.5 Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Ensemble menuisé métallique, teinte au choix de l'architecte. Fermeture par ventouse électromagnétique. Décondamnation par système Vigik ou depuis le combiné visiophone du logement.

4.1.6 Boîte aux lettres et à paquets

Boîtes aux lettres **posés en applique**, teinte au choix de l'architecte.

4.1.7 Tableau d'affichage

Panneau format A2 disposé dans le hall d'entrée.

4.1.8 Chauffage

Sans objet.

4.1.9 Equipements électriques

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet décoration de l'architecte, dont un point d'éclairage permanent, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE

4.2.1 Sols

En circulation RDC : Carrelage U4P3, selon projet de décoration de l'architecte. Plinthes assorties.

En circulation d'étage : Moquette U3P3, selon projet de décoration de l'architecte. Plinthes en bois peintes.

4.2.2 Murs

Revêtement décoratif selon projet de décoration de l'architecte.

4.2.3 Plafonds

Les plafonds seront en bétons peints, selon projet de décoration de l'architecte.

Certaines zones pourront être en faux-plafonds plâtre peint, avec traitement acoustique éventuel.

4.2.4 Eléments de décoration

Sans objet.

4.2.5 Chauffage

Sans objet.

4.2.6 Portes

Portes bois à âme pleine, peinte ou porte en acier vitrée ou pleine, CF selon réglementation incendie en vigueur. Poignées et ferme-porte. Moulures bois peintes sur chaque face du bâti.

4.2.7 Equipements électriques

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

A chaque circulation, une prise 16A+T placée dans la gaine des services généraux.

4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

4.3.1 Sols

Peinture de sol dans les sas.

4.3.2 Murs

Enduit GS et peinture dans les sas.

4.3.3 Portes d'accès

Portes bois à âme pleine, peinte ou porte en acier vitrée ou pleine, CF selon réglementation incendie en vigueur. Poignées et ferme-porte. Moulures bois peintes sur chaque face du bâti.

4.3.4 Rampes d'accès pour véhicules

Rampe en béton brut.

4.3.5 Equipements électriques

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 Sols des paliers

Les sols des paliers d'escalier seront en bétons peints, teinte au choix de l'architecte.

4.4.2 Murs

Les murs des cages d'escalier seront en béton. Ils seront revêtus d'un enduit projeté type gouttelette finition grains fins, peint selon projet de décoration de l'architecte.

4.4.3 Plafonds

Les plafonds des cages d'escalier seront en béton. Ils seront revêtus d'un enduit projeté type gouttelette finition grains fins, peint selon projet de décoration de l'architecte.

4.4.4 Escaliers (marches, contremarches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la pailasse

Les marches et contremarches des escaliers seront dito art. 4.4.1.

Les sous-faces des marches et des paliers seront d'après l'art. 4.4.2.

Les escaliers ne recevront ni plinthes, ni limons. Les mains courantes et garde-corps des derniers niveaux seront métalliques, selon détail et projet de décoration de l'architecte.

4.4.5 Chauffage, ventilation

Sans objet.

4.4.6 Eclairage

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 Garages à bicyclettes, voitures d'enfants

Local vélo extérieur :

Des volumes sécurisés pourront éventuellement être individualisés si demandé au sein de cet espace commun.

Les hubs de mobilité en accès direct depuis l'extérieur seront munis de systèmes physiques sécurisés (type grillage ou clôture) et d'arceaux pour le maintien des équipements.

Sols : béton brut

Murs : ossature bois ou métallique avec revêtement ajouré

Plafonds : sous face de bac acier (toiture végétalisée) Porte

: porte d'après revêtement selon projet de l'architecte.

Porte sécurisée et motorisée, coulissante, avec ouverture d'1m20 de large.

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

Équipement : Rack double hauteur avec système de box privatif en partie basse, Station de maintenance et de lavage.

Local vélo commun intérieur en rdc semi enterré :

Sols : béton brut

Murs : béton ou maçonnerie de parpaing

Plafonds : béton brut

Porte : porte métallique, selon projet de l'architecte.

Porte avec ferme porte, béquille simple côté intérieur poignée de tirage côté extérieur, serrure de sûreté 1 point avec clé sur organigramme.

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

Équipement : Dispositif d'accrochage vélos.

Emplacement vélo individuel intérieur en rdc semi enterré :

En fond de place de stationnement, non fermé

Sols : béton brut + lignage peinture

Plafonds : béton brut

4.5.2 Buanderie collective

Sans objet.

4.5.3 Séchoir collectif

Sans objet.

4.5.4 Locaux de rangement et d'entretien

Sans objet.

4.5.5 Locaux sanitaires

Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX

4.6.1 Salle de bricolage

Sans objet.

4.6.2 Salle de jeux et de réunions

Sans objet.

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 Local de réception des ordures ménagères

Carrelage au sol avec pente vers siphon de sol. Carrelage mural sur 1,20m de haut. Peinture de propreté sur le reste de hauteur.

Portes pleine métallique, CF selon réglementation, ferme-porte et serrure sur organigramme.

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

Vidoirs et siphon selon descriptif de l'architecte.

Robinet de puisage sur clef en hauteur pour le lavage des containers. Ventilation mécanique contrôlée.

4.7.2 Chaufferie

Peinture de propreté sur les sols et les murs.

Portes en bois, CF selon réglementation, ferme-porte et serrure.

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

Siphon selon descriptif de l'architecte.

Ventilations hautes et basses.

4.7.3 Sous-station de chauffage local des surpresseurs

Sans objet.

4.7.4 Local transformateur EDF

Présence d'un poste transfo au RDC.

Préconisation suivant indication ENEDIS.

Portes métallique, CF selon réglementation, ferme-porte et serrure.

4.7.5 Local machinerie ascenseur

Sans objet. (L'ascenseur mis en œuvre sera du type « machinerie embarquée »).

4.7.6 Local ventilation mécanique

Extracteur de VMC installé en terrasse ou en comble accessible depuis les parties communes.

L'accès se fait depuis de skydome de désenfumage de l'escalier.

4.8 CONCIERGERIE

4.8.1 Composition du local

Sans objet.

4.8.2 Equipements divers

Sans objet.

5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

Ascenseur électrique de 630Kg desservant tous les niveaux.

Il sera conforme aux normes européennes de sécurité et aux normes handicapées physiques en vigueur lors du dépôt du permis de construire.

Equipement intérieur et décoration selon gamme des fabricants :

Equipement latéral ou en plafond.

La décoration intérieure sera sélectionnée dans la gamme du fabriquant.

Alarme intérieure reliée au centre de dépannage de l'installateur.

Revêtement de sol dito celle dans la circulation du RDC.

Portes palières : finition peinture

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

5.2.1 **Equipement thermique de chauffage**

5.2.1.1 Production de chaleur

La production de chauffage collective se fera via 2 pompes à chaleurs haute température air/eau installées en toiture.

Les modules hydrauliques seront installés en Local technique du RDC.

Le régime de température pour le chauffage sera en haute température 60/40°C.

5.2.1.2 Régulation automatique

Régulation électronique programmable avec horloge. Suivant étude technique.

5.2.1.3 Pompes et brûleurs

Les pompes de circulations seront installées en local technique du RDC

5.2.1.4 Accessoires divers

Les pilotes hydrauliques seront installés en local technique

5.2.1.5 Colonnes montantes

Colonnes montantes en acier situées en gaine palière. Mise en œuvre d'une manchette permettant l'installation d'un compteur individuel.

5.2.1.6 Logements

Radiateurs :

Radiateurs type panneaux avec ailettes, dimensions suivant calculs thermiques, avec robinets thermostatiques accessibles PMR.

Salle de Bains : Radiateur sèche serviette électrique

5.2.2 **Service d'eau chaude**

5.2.2.1 Production d'eau chaude

La production d'ECS collective se fera via 1 pompe à chaleur haute température air/eau installée en toiture.

5.2.2.2 Réservoirs

Un préparateur ECS de 1500 L et un ballon réchauffeur de boucle de 500L en local technique

5.2.2.3 Pompes et brûleurs

Un pilote hydraulique ECS sera installé en local technique.

5.2.2.4 Comptage général

Comptages individuels pour chaque logement situé dans les logements

5.2.2.5 Colonnes montantes

Colonnes montantes en PVC pression situées en gaines palières ou dans les gaines techniques logements

5.3 TELECOMMUNICATIONS

5.3.1 **Téléphone**

L'opération sera raccordée au réseau de télécommunication et/ou à la fibre selon le secteur.

L'acquéreur prendra contact avec l'opérateur téléphonique et/ou le fournisseur d'accès à internet de son choix lors de la prise de possession de son logement afin d'entamer les démarches d'ouverture de ligne.

L'acquéreur prend note que seuls les fournisseurs d'accès à internet décident ou non de raccorder l'opération à leur réseau. Seul le génie civil et le câblage sont effectués par le Maître d'Ouvrage. En aucun cas celui-ci ne pourra être tenu pour responsable en cas de refus, ou retard, d'un fournisseur d'accès à internet de raccorder un logement.

5.3.2 **Antennes TV et radio**

L'opération sera équipée d'une installation permettant de recevoir la télévision. Celle-ci sera opérationnelle dès la livraison.

5.4 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Local de stockage des ordures ménagères situées au rez-de-chaussée. Containers roulant fournis par la Ville, à déposer en fonction du cycle d'enlèvement dans la zone prévue à cet effet en limite de propriété.

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Ventilation naturelle par grille VB et VH directement sur le Bloc porte.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 **Comptages généraux**

Le compteur général sera situé dans l'immeuble ou dans la fosse à compteur d'eau extérieur avec vanne d'arrêt général.

Distribution horizontale en PVC pression jusqu'en pied de gaine.

5.6.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau Selon nécessité technique pour respecter les exigences réglementaires.

5.6.3 Colonnes montantes

Colonnes montantes en PVC pression, situées en gaine palière avec vanne d'arrêt en pied de chaque colonne pour coupure d'eau. Toutes les traversées de plancher seront isolées par fourreaux résilients.

5.6.4 Branchements particuliers

En tube cuivre ou PER – En gaine technique, il sera prévu un robinet de coupure générale par logement et un compteur individuel.

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

5.7.1 Colonnes montantes

Sans objet.

5.7.2 Branchement et comptages particuliers

Sans objet.

5.7.3 Comptage de services généraux

Sans objet.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 Comptages des services généraux

1 comptage pour les services généraux du bâtiment

1 comptage pour les services généraux du « parking commun ».

Les comptages seront situés en gaine palière.

5.8.2 Colonnes montantes

Colonnes montantes préfabriquées d'un modèle agréé par EDF.

5.8.3 Branchement et comptages particuliers

Tableau de comptage dans les gaines techniques avec téléreport des consommations d'électricité.

Raccordement de chaque appartement sur un tableau disjoncteur placé dans l'entrée.

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKINGS

6.1.1 Voirie d'accès

Forme en grave et revêtement bitume, bordure adaptée et largeur suivant plan.

6.1.2 Trottoirs

Idem 6.1.1 ou béton balayé

6.1.3 Parkings visiteurs

1 place PMR à disposition de la copropriété.

6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS

6.2.1 Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampe, cours

Cheminement en enrobé ou béton.

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 Aires de repos

Sans objet.

6.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

Suivant projet et plans Architecte.

6.3.3 Engazonnement

Engazonnement des espaces verts suivant plan Architecte.

6.3.4 Arrosage

Sans objet.

6.3.5 Bassins décoratifs

Sans objet.

6.3.6 Chemins de promenade

Béton balayé ou désactivé ou stabilisé.

6.4 AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

6.4.1 Sol

Espaces verts suivant projet paysagé.

6.4.2 Equipements

Un potager collectif sera mis à disposition des habitants et usagers de l'ensemble immobilier.

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 Signalisation de l'entrée de l'immeuble

Numérotation postale du bâtiment.

6.5.2 Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres

Eclairage par lampadaire ou borne lumineuse selon les normes PMR.

6.6 CLOTURES

6.6.1 Sur rue

Élément de serrurerie, selon les plans de repérage de l'architecte, et conformément au Permis de Construire obtenu.

Clôture grillagée entre immeuble et mitoyen.

6.6.2 Avec les propriétés voisines

Sans objet.

6.7 RESEAUX DIVERS

6.7.1 Eau

L'alimentation en eau se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au compteur général situé dans l'immeuble ou dans le citerneau extérieur.

6.7.2 Gaz

Sans objet.

6.7.3 Electricité (poste de transformateur extérieur)

L'alimentation en électricité se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire depuis le local transfo jusqu'au gaine palière

6.7.4 Postes incendies, extincteurs

Sans objet.

6.7.5 Egouts

Les évacuations d'égouts seront raccordées sur les réseaux d'assainissement en voirie publique, gravitairement ou au moyen d'une station de relevage selon les contraintes du réseau public.

6.7.6 Epuration des eaux

Sans objet.

6.7.7 Télécommunications

Le raccordement des lignes se fera depuis le réseau téléphonique jusqu'aux colonnes montantes dans les gaines palières pour la distribution des logements

6.7.8 Drainage du terrain

Suivant nécessité en fonction des études de sol.

6.7.9 Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux

Rétention des eaux pluviales selon nécessité, suivant note de calculs. Assainissement des surfaces recevant une étanchéité.

***/**

L'acquéreur reconnaît ces clauses comme étant essentielles, sans quoi le constructeur n'aurait pas contracté avec lui.